



Procédure de recrutement – B1 2026

Le recrutement de fonctionnaires-stagiaires dans le groupe de traitement B1 pour l'année 2026 (début du stage prévu pour mars respectivement avril 2027) se déroulera en plusieurs étapes :

1) **Publication des postes vacants et candidature**

L'Administration des douanes et accises publiera ses postes vacants pour le groupe de traitement B1 à partir de la fin du mois de septembre 2026 sur le site www.govjobs.lu. Les candidats intéressés déposent directement leur candidature via ce portail.

2) **L'épreuve d'aptitude générale (EAG)**

Conformément à la réforme du recrutement, l'épreuve d'aptitude générale (EAG) - organisée par le Ministère de la Fonction publique - est désormais intégrée au processus. Concrètement, les candidats déposent d'abord leur candidature, puis passent l'EAG dans un second temps. Tout candidat disposant d'une réussite préalable à l'EAG sous les anciennes dispositions peut déposer sa candidature dans les limites de la validité de cette épreuve (5 ans).

3) **Le processus de sélection**

La sélection s'articule d'une part autour de l'épreuve spéciale comprenant l'entretien préliminaire, l'épreuve de langue, l'épreuve sportive et l'entretien personnel. Pour la carrière B1, ce processus se déroule sur plusieurs jours distincts selon l'ordre suivant :

a) L'entretien préliminaire (pitch) et l'épreuve de langue (Cadre de l'épreuve spéciale)

- **L'entretien préliminaire (pitch)¹** : Le candidat disposera de 5 minutes pour présenter sa candidature et sa motivation afin de permettre à l'Administration des douanes et accises de mieux le connaître. Les éléments suivants sont obligatoires : nom, prénom, parcours scolaire et, le cas échéant, le parcours professionnel. L'entretien se déroule en langue luxembourgeoise et une préparation à cette épreuve est recommandée. L'épreuve « entretien préliminaire » sera immédiatement suivie de l'épreuve de langue.
- **L'épreuve de langue** : Vu l'importance de la langue française pour le travail quotidien du douanier, les candidats B1 devront en démontrer une maîtrise suffisante. Cette épreuve peut se présenter par exemple sous forme de mises en situation, d'exercices de compréhension ou de production d'un texte. La durée de l'épreuve de langue ne dépassera pas une heure.

➤ Première élimination de candidats

b) L'épreuve sportive (Cadre de l'épreuve spéciale)

À l'issue de l'étape précédente, les candidats retenus sont invités à l'épreuve sportive. L'objectif de l'épreuve sportive est de déterminer si le candidat dispose de la condition physique nécessaire à l'exercice de la profession de douanier.

¹ a speech or act that attempts to persuade someone to buy or do something

En principe, l'épreuve sportive est organisée aux dates suivantes :

- 24/11/2026 et/ou
- 25/11/2026

L'épreuve sportive comprend 5 disciplines qui sont toutes obligatoires et qui sont notées chacune, en fonction du nombre de répétitions effectuées, de la distance parcourue ou du temps nécessaire à l'accomplissement de l'exercice.

▪ **Course de 12 minutes**

Course de 12 minutes à l'extérieur pendant laquelle le candidat doit parcourir la distance la plus longue possible.

Une distance minimale de 1200 mètres pour les femmes et de 1500 mètres pour les hommes est requise pour éviter l'élimination du candidat.

▪ **Sit-ups**

Position de départ : couché sur le dos, jambes fléchies, mains derrière la tête ou sur la poitrine. Réaliser le plus de flexions abdominales possible en 2 minutes, en touchant les genoux avec les coudes et en revenant en position couchée.

Un minimum de 18 répétitions pour les femmes et de 25 répétitions pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

▪ **Push-ups**

Chute faciale (position de planche), flexions-extensions des bras, faire le plus d'exécutions possible en 2 minutes (pour les femmes il est toléré d'appuyer les genoux au sol).

Un minimum de 3 répétitions pour les femmes et de 4 répétitions pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

▪ **Parcours de 74 mètres**

Course de 37 mètres avec 2 parties à courir en slalom, ensuite le candidat doit contourner un cône et revenir au point de départ en ligne droite.



Un temps inférieur à 25,5 secondes pour les femmes et à 24,5 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

▪ **Course de 4 × 10 mètres**

4 répétitions de 10 mètres, chacune suivie d'un changement de direction de 180°. À la fin de chaque trajet et avant le changement de direction, le candidat doit toucher un plinth de gymnastique avec la main.

Un temps inférieur à 13,4 secondes pour les femmes et à 12,9 secondes pour les hommes est requis pour éviter l'élimination du candidat.

Le jour de l'épreuve sportive, tous les candidats devront :

- présenter un certificat d'aptitude physique récent (date de délivrance max. 1 mois avant l'épreuve) délivré par un médecin et
- certifier par écrit qu'ils se trouvent en bon état de santé (formulaire mis à disposition sur place).

L'épreuve sportive aura une durée d'une à deux heures environ.

➤ Deuxième élimination de candidats

c) L'entretien personnel (Cadre de l'épreuve spéciale)

Lors d'un entretien avec l'équipe de recrutement, le candidat invité pourra exposer sa motivation ainsi que les compétences qui le qualifient pour le poste vacant.

4) Contrôle des langues administratives

Avant un éventuel recrutement et l'admission au stage, les candidats retenus devront faire preuve de connaissances suffisantes dans les trois langues administratives du pays (luxembourgeois, français et allemand). Il s'agit de la dernière étape du processus de recrutement. À ce titre, le parcours scolaire et les diplômes des candidats seront pris en compte : selon le cas, le candidat en sera dispensé ou devra se soumettre à un contrôle des langues.

Conformément aux nouvelles dispositions en vigueur à partir du 15 septembre 2026, ce contrôle pourra être passé, après inscription en ligne, au choix en présentiel au centre de recrutement du CGPO ou à distance.

5) Admission au stage

En principe, les candidats retenus pour un des postes vacants commencent leur stage le 1er mars respectivement le 1er avril 2027. Cette admission définitive se fera sous réserve de la présentation d'un dossier administratif complet, de la validation des exigences linguistiques précitées, ainsi que de l'aptitude certifiée par le médecin du travail lors d'un examen médical, conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique.